

MODE D'EMPLOI

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2020/2021

Inscriptions administratives 2020/2021

Les inscriptions administratives à Polytech Nice Sophia sont ouvertes **du 13 juillet 2020 au 25 septembre 2020**, délai de rigueur.

IMPORTANT : Toute inscription doit être complète et régularisée avant le 25 septembre 2020 impérativement. Toute inscription incomplète au-delà de cette date sera annulée.

La Scolarité de Polytech fermera entre le 1^{er} août et le 23 août 2020 : les inscriptions effectuées en ligne durant cette période de fermeture seront traitées à partir du 24 août 2020.

La procédure est dématérialisée.

L'inscription est à réaliser sur le site de l'Université Côte d'Azur :

<http://univ-cotedazur.fr/inscriptions/fr/etapes/inscriptions/inscriptions>

***** **IMPORTANT** *****

AVANT de débiter votre inscription en ligne, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus, auprès du CROUS, pour un montant unique de 92€. Un numéro vous sera communiqué à l'issue du paiement. Il vous sera nécessaire pour réaliser votre inscription en ligne. Renseignements sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

En cas de problème lors de l'inscription en ligne, merci de déposer un ticket via l'interface : <http://glpi-form-sco.unice.fr/>

📄 **Sésame**

Le lendemain de votre inscription administrative un mail sur votre adresse personnelle vous informe des modalités d'activation de votre compte informatique (le compte Sésame). Vous devez **IMPÉRATIVEMENT** activer ce compte avant de déposer vos pièces justificatives (identifiant et mot de passe de votre compte Sésame vous seront demandés).

📄 **Pièces justificatives**

Après avoir réalisé votre inscription administrative et ouvert votre compte Sésame, vous pouvez déposer vos pièces justificatives.

Vous pouvez suivre l'évolution (transmises, validées, refusées) des pièces justificatives déposées. Les originaux peuvent vous être demandés lors de la délivrance ou de la mise à jour de votre carte d'étudiant.

📄 **Païement en ligne**

Nous vous remercions de privilégier le règlement de vos droits d'inscription par carte bancaire en ligne.

Le règlement en ligne vous confère le statut d'étudiant sous réserve que vous ayez fourni l'ensemble des pièces justificatives demandées et que celles-ci aient été validées.

Attention : si vous déclarez être boursier, vous devrez impérativement fournir votre attestation conditionnelle de bourse justifiant de votre situation.

📄 **Païement hors ligne**

Si vous choisissez le mode de paiement hors ligne, vous devrez régler vos droits d'inscription auprès de la scolarité dans les heures d'ouverture du service (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de

14h à 16h00, l'établissement est fermé du 1^{er} août au 23 août 2020) :

1 – par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'UCA, en précisant au dos du chèque vos nom, prénom et n° d'étudiant.

Attention de porter le montant exact des frais d'inscriptions que vous devez acquitter. Nous ne pouvons accepter de règlement d'un montant différent des frais à régler.

2 – par virement : en utilisant le RIB de l'Université de Nice

[file:///C:/Users/user/AppData/Local/Packages/Microsoft.MicrosoftEdge_8wekyb3d8bbwe/TempState/Downloads/RIB%20UCA.pdf%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/user/AppData/Local/Packages/Microsoft.MicrosoftEdge_8wekyb3d8bbwe/TempState/Downloads/RIB%20UCA.pdf%20(1).pdf)

Vous devez fournir la preuve du virement au service scolarité.

3 – par carte bancaire

📄 **Et pour finir**

Suite au règlement des droits d'inscription, vous pourrez récupérer votre carte étudiant auprès de la scolarité et vous aurez accès à votre certificat de scolarité sur votre ENT.

En cas de perte de votre carte d'étudiant, des frais vous seront facturés pour en créer une nouvelle.